

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la réfection du chemin de Chenailleta et demande de crédit de Fr. 185'000.-.

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques années déjà, l'état général du chemin de Chenailleta nous préoccupe, car il ne cesse de se dégrader, malgré les réparations ponctuelles qui y sont régulièrement effectuées. Il s'avère donc que ces interventions ne sont plus suffisantes. Les habitants du lieu ne manquent d'ailleurs pas de nous le faire savoir.

Ce constat est apparu suite aux diverses constructions érigées successivement en bordure de ce chemin, lesquelles ont nécessité de nombreuses interventions avec des véhicules lourds, sur un chemin non structuré à cet effet. Les fouilles effectuées pour les besoins des divers raccordements ont également contribué à sa dégradation.

De par la présence de ces nouvelles constructions, la circulation est également devenue plus dense qu'auparavant, ce qui amplifie aussi de manière significative les déformations de la voie de circulation. Les accotements ont également souffert en raison du stationnement illicite de véhicules.

La configuration des lieux et, en particulier, la forte pente de cet accès ne doivent pas non plus être négligées, car lors de crues importantes, faute de revêtement étanche, des ravines se sont toujours produites.

Il est donc temps d'y remédier et de réparer, de manière durable, les dégâts causés. Pour ce faire, il est prévu d'améliorer le système de récupération des eaux de surface au moyen de caniveaux qui seront raccordés dans un ouvrage drainant, à construire dans l'accotement de la chaussée. Par endroits, la fondation du chemin existant est saine et il ne sera donc pas nécessaire de la remplacer. Dans d'autres secteurs, la stabilité est mauvaise et des nouveaux matériaux d'encaissement devront donc être mis en place et soigneusement compactés. Des bordures seront posées pour délimiter la chaussée et les accotements. En guise de raccord avec la nouvelle route, un rang de pavés devra être posé devant certaines entrées. Enfin, en lieu et place du patchwork actuel (chaille, enrobé, béton), un revêtement bitumineux sera mis en place sur les 240 m de longueur de cet accès. Le coût de ces travaux se résume de la manière suivante :

Installation de chantier	Fr. 8'000.-
Démolition des superstructures	Fr. 19'600.-
Construction chaussée	Fr. 62'500.-
Travaux de revêtement	Fr. 65'500.-
Travaux divers	Fr. 7'500.-
Divers et imprévus, env. 5%	Fr. 8'700.-
TVA	Fr. 13'200.-
Total	<u>Fr. 185'000.-</u>

Compte tenu des échéances administratives et des études restant encore à exécuter avant le début des travaux, ceux-ci ne pourraient plus être entrepris cette année dans de bonnes conditions. Par conséquent, nous prévoyons la mise en chantier pour le printemps 2011.

Si vous entrez dans nos vues, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, à adopter l'arrêté ci-après.

Au nom du Conseil communal
La présidente : Le rapporteur :
V. Germanier J. Erard

Le Conseil général de la Commune de Colombier,
dans sa séance du 30 août 2010,
vu un rapport du Conseil communal du 2 août 2010,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de Fr. 185'000.- est mis à disposition du Conseil communal pour réfectionner le chemin de Chenailleta.

Article 2.- La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 5 %.

Article 3.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général

Le président : Le secrétaire :

R. Veya F. Gubler